

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11

Séance du mercredi 16 mai 2024

Présents : 11

seize mai deux mille vingt-quatre et le 16 mai, l'assemblée régulièrement convoquée le 3 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Cécile UNIQUE, Maire.

Votants : 10

Pour : 10

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER, Thierry MERCIER, Isabelle DIEUX, Françoise DUBOIS, Virginie BAYON

Contre : 0

Représenté :

Abstention : 0

Excusé : Laurent CONQUET

Absent :

Secrétaire de séance : Joëlle BORNE

Objet de la
délibération :
Demande de la
séance à huis clos

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose à l'assemblée que la séance se déroule à huis clos en raison des objets soumis à l'ordre du jour du présent conseil.

Une telle proposition est motivée par la confidentialité d'informations personnelles discutées, la discussion de questions sensibles, la protection des intérêts de la municipalité, le bon fonctionnement du Conseil Municipal en favorisant des débats sereins.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal,
à 10 voix pour,
1 excusé cause retard, (Laurent CONQUET)

- DECIDE que cette séance se déroule à huis clos.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Cécile UNIQUE

Date de transmission de l'acte: 24/07/2024

Date de reception de l'AR: 24/07/2024

015-211501101-DE_026_2024-DE
A G E D I